

Le Règlement

Le Parlement reconnaît le rôle de l'opposition officielle et des autres partis d'opposition dans les travaux de la Chambre des communes. Il a toujours été de tradition au Canada que chaque fois que l'on modifie le Règlement de la Chambre des communes, on ne le fait qu'après des négociations et des discussions considérables entre tous les intéressés. Les députés de la majorité et ceux de l'opposition se réunissent et passent des semaines ou des mois avant de se mettre d'accord sur des changements qui soient avantageux pour la Chambre, lesquels sont alors proposés comme changements apportés au Règlement.

Ce n'est pas le cas aujourd'hui où nous voyons un gouvernement qui a décidé quel était le Règlement qui convenait le mieux à la Chambre des communes puis qui a agi unilatéralement pour le faire appliquer. Il a contourné le processus de négociations et a imposé une série de règles à la Chambre des communes.

Je veux dire combien j'ai été stupéfait, après avoir passé tant de semaines avec mes collègues des deux côtés de la Chambre à essayer de négocier et d'arriver à un accord, en ouvrant le *Feuilleton* de lundi que le gouvernement avait décidé de proposer ce qui, selon lui, était les modifications qu'il convenait d'apporter au Règlement. Il n'y a ni accord, ni entente, ni consensus, ni collaboration. Je trouve très regrettable que le gouvernement ait décidé d'agir ainsi. Je suis heureux de dire que nous gardons l'espoir d'obtenir un règlement négocié mais, à mon avis, cette motion montre comment le gouvernement perçoit vraiment le Parlement.

Cela ne devrait pas scandaliser ni surprendre les Canadiens. C'est le même parti politique, le parti progressiste conservateur du Canada, qui a pris d'assaut le fauteuil du Président. Je me rappelle que j'étais assis à ma place lorsque les députés de ce parti se sont avancés vers le fauteuil et se sont mis à invectiver le Président à tue-tête dans le but de semer la confusion au Parlement. Ils en avaient contre un certain projet de loi. Mais cela n'a pas marché, alors ils ont décidé de désertir la Chambre des communes et de la paralyser pendant environ 16 jours. Nos travaux ont été interrompus parce que les députés progressistes conservateurs ont décidé qu'ils savaient ce qu'il fallait faire. Ils ont décidé de défier la Chambre des communes. Ils ont décidé de passer outre aux traditions, aux pratiques, règles et règlements du Parlement. Les Canadiens ont été, je crois, profondément scandalisés d'apprendre que les députés progressistes conservateurs, qui donnent souvent l'impression d'être des partisans convaincus des traditions démocratiques, étaient disposés à prendre d'assaut le fauteuil du président et à suspendre les séances du Parlement durant des jours.

Je voudrais vous lire des propos très importants et appropriés sur la Chambre des communes:

Nous autres de ce côté-ci de la Chambre, de plus d'un parti, sommes d'avis qu'une question fondamentale est en jeu—peut-être la plus fondamentale de toutes.

Il s'agit du droit qu'a le Parlement de se contrôler lui-même et de contrôler ainsi le gouvernement. Ce n'est pas la première fois que la question est soulevée, et nous savons qu'elle peut déchaîner les passions de tous les partis. Dans la situation où se trouve actuellement notre pays, cette question peut s'obscurcir, devenir partisane, et même donner lieu à des débats passionnés.

Tous les députés savent que de nos jours les Assemblées législatives ne jouissent pas toujours de l'estime qu'elles méritent à nos yeux. En certains milieux, on professe maintenant que ces assemblées font obstacle à la bonne administration. Cette idée offre à ceux qui désirent sincèrement la réforme, la tentation bien naturelle de modifier plus qu'il ne faut et de changer les fonctions du Parlement sous prétexte d'en améliorer la procédure.

Par conséquent, cette méfiance envers les assemblées délibérantes exige une vigilance toute spéciale de la part des défenseurs et des partisans du régime parlementaire. Je présume que nous tous, ici présents, sommes prêts à soutenir et à défendre les fonctions du Parlement.

Il n'est pas facile, à une époque où l'on vit sous le signe de l'urgence et de l'efficacité, de défendre une institution dont le but est de faire obstacle aux projets de loi qui sont mauvais, d'en retarder l'adoption et, parfois, même, de s'y opposer jusqu'au bout. Il n'est pas facile de faire prendre conscience aux Canadiens, accoutumés à leurs libertés, de la menace qui pèse sur ces libertés. J'ose espérer que personne, ni d'un côté de la Chambre ni de l'autre, ne voudrait invoquer les lacunes que le public a cru voir dans certaines législatures pour affaiblir davantage le Parlement.

La grande majorité des députés savent que si le Parlement est réduit au rôle de marionnette, il devient inutile.

Notre raison d'être, et en même temps notre seule arme, c'est la faculté que nous avons parfois de contraindre le gouvernement à réexaminer ses projets et de le forcer à changer, voire suspendre le cours de son action si nous jugeons celle-ci inopportune ou nocive. Si cela n'était pas nécessaire, le Parlement ne le serait pas non plus. Cependant, les gouvernements commettent des erreurs—même les gouvernements munis d'ordinateurs. Un gouvernement qui sait qu'il doit compter avec une opposition efficace sera plus prudent qu'un gouvernement à qui le Règlement donne le pouvoir de désarmer l'opposition.

Les membres du Cabinet peuvent se tromper comme n'importe quel député. L'opposition a pour fonction, par ses questions, de dépister et de corriger ces erreurs; par sa présence et par ses pouvoirs, elle doit rendre le gouvernement plus attentif, plus compatissant et plus sensible aux besoins des Canadiens.

Il faut d'abord définir certains faits au sujet du Parlement et de la réforme parlementaire. La première constatation, c'est que les problèmes qui frustrent le Canada ne sont pas nés au Parlement et ne seront pas résolus par une simple modification du Règlement. Ce n'est pas le Règlement qui a entraîné l'inflation, qui a fait naître la crise du logement, qui a fait baisser les ventes de grain. Ce n'est pas une réforme parlementaire qui nous donnera une politique étrangère satisfaisante, fera progresser notre économie, atténuera le chômage, mettra fin à la désaffection des jeunes ou apaisera les tensions au sein de la Confédération. Le Parlement n'est pas la cause de ces frustrations et il ne doit pas en être la victime ou le bouc émissaire.

La procédure n'a rien de magique, et elle ne portera pas le gouvernement à rédiger plus vite de meilleures lois; somme toute, elle ne renferme rien de magique qui permettrait d'élaborer les politiques et les solutions que nous attendons toujours.

Même sans la moindre opposition, ce gouvernement serait encore en retard. Il serait quand même aux prises avec une accumulation de choses à faire et de problèmes qu'il n'a pu résoudre. C'est, après tout, le sort des gouvernements à une époque et dans un pays marqués par l'évolution et la complexité. Nous ne transformerons pas la capacité du gouvernement par de simples modifications du Règlement parlementaire. Il n'y a pas de baguette magique, et on ne devrait pas laisser entendre que changer le Règlement, de quelque façon que ce soit, va tout à coup et comme par enchantement rendre le gouvernement efficace.

Le troisième fait est que le but d'une réforme parlementaire n'est pas uniquement l'efficacité, comme le député qui a présenté la motion semblait croire, si importante que soit l'efficacité. Le but est plutôt d'en arriver à une procédure dans les débats et les projets de loi qui réponde aux valeurs démocratiques du peuple canadien.

Ce n'est pas seulement d'une procédure pour légiférer que nous avons besoin. Nous avons besoin d'une procédure qui réponde à certains critères, c'est-à-dire qui permette des débats libres et convenables. Ne songer qu'à l'efficacité de la procédure n'est pas assez. Je suis sûr que la procédure législative est très efficace en URSS. Mais notre pays est très différent et les règles applicables à nos débats parlementaires doivent refléter cette différence et la protéger. Nous ne devons pas diminuer l'importance des débats.

Il faut cependant qu'il y ait toujours un temps suffisant réservé à la discussion. Le droit à la discussion et au débat, le droit de prendre des renseignements et, de ce fait, d'alerter l'opinion publique et de l'informer, c'est la plus importante sauvegarde du pays contre l'arbitraire, le secret ou l'insensibilité d'un gouvernement. C'est ici l'endroit au Canada où l'on peut exposer des griefs avec le plus d'effet. Restreindre arbitrairement le droit des députés à la parole, c'est restreindre la mesure dans laquelle le gouvernement peut comprendre et résoudre les problèmes des Canadiens.